Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260127-2026_06-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

N° 2026 - 06

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	**23**
Quorum :	**12**
Présents :	**19**
Représentés :	**03**
Votants :	**22**

Date de la convocation : 19 janvier 2026 | **Date de l'affichage :** 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Madame Élisabeth GUIHENEUX, Maire.

Présents : Elisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Katia BONNANT – Mathieu VINCENT – Olivier DESPREZ – Brigitte DARRICAU - Daniel FEVRIER, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Annie BOUSSEAU – Pascale GRIFFON – Hervé PATY – Jean-Charles MOREAU – Idrys CLARAC – Carole LEGUENET – Nicolas POIRIER – Sandrine DYLIS – Lionel COSSON – Sébastien LAMY –

Excusés : Carine GERMOND pouvoir à Brigitte DARRICAU – Anne TAILLANDIER pouvoir à Carole LEGUENET – Eva CONTRERAS pouvoir à Idrys CLARAC –

Absent : Anthony TUAL -

Mme Thérèse SAUDRAIS a été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : FINANCES – CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE LA PROVIDENCE : Avenant n° 16 – (Nomenclature : 7.5) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et du développement économique, pour la présentation de ce dossier. Il indique qu'un avenant n° 16 au contrat d'association doit être validé afin de prendre en compte l'effectif de la rentrée scolaire 2025/2026, ainsi que le coût par élève :

Coût d'un élève à l'école publique (valeur Compte Administratif 2024)
- Maternelle = 1 750,35 € (1667 € l'année passée)
- Élémentaire = 482 € (459 € l'année passée)

Coût moyen départemental (circulaire préfectorale du 23/10/2025)
- Maternelle = 1 554 € (1523 € l'année passée)
- Élémentaire = 493 € (424 € l'année passée)

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
✆ 02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20260127-2026_06-DE

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation financière pour l'année 2026 à la somme de 266 293,05 €, sous réserve de confirmation de participation des charges de fonctionnement des communes extérieures. Le montant définitif fera l'objet d'une régularisation. Le détail correspond au tableau ci-dessous :

année scolaire 2025-2026

coût élève		nombre élèves	montant
1 750,35 €	par élève de maternelle de La Guerche	39,00	68 263,65 €
482,00 €	par élève d'élémentaire de La Guerche	101,50	48 923,00 €
1 750,35 €	par élève de maternelle des communes extérieures	31,50	55 136,03 €
482,00 €	par élève d'élémentaire des communes extérieures	120,50	58 081,00 €
1 554,00 €	par élève de maternelle des communes extérieures CMD	14,50	22 533,00 €
493,00 €	par élève de maternelle des communes extérieures CMD	20,50	10 106,50 €
1 467,68 €	par élève de maternelle des communes extérieures coût moins cher Marcillé Robert	2,00	2 935,36 €
314,51 €	par élève d'élémentaire des communes extérieures coût moins cher Marcillé Robert	1,00	314,51 €
		330,50	**266 293,05 €**

(22,5 élèves des communes du département de La Mayenne, Brielles, Marcillé-Robert et Martigné-Ferchaud, ne sont pas pris en compte dans le contrat d'association).

Il est proposé de verser cette somme en 12 acomptes mensuels de 22 191,09 €. Le crédit sera inscrit au compte 6558 – autres contributions obligatoires – du budget principal 2026.
(Les participations pour les charges à caractère social et pour la restauration scolaire étant payées sur le compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations – seront calculées pour le prochain budget).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer un avenant n° 16 avec l'école La Providence afin d'actualiser le montant de la participation financière de la collectivité dans le cadre du contrat d'association comme indiqué ci-dessus.***

Fait à La Guerche de Bretagne,
Le 6 février 2026

Thérèse SAUDRAIS
Secrétaire de séance

Élisabeth GUIHENEUX
Maire

MAIRIE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE
LA GUERCHE DE BRETAGNE
35130

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication ou notification le

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
✆ 02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr